République Française ANCERVILLE - Commune MEUSE

PROCÈS VERBAL

Séance du 06 mars 2023

lundi 06 mars 2023 à 19h00 l'assemblée régulièrement convoquée le 06/03/2023, s'est réunie sous la présidence de CANOVA Jean-Louis.

En exercice: 23
Présents: CANOVA Jean-Louis, CARDON Dominique, BAILLY
Delphine, BAYETTE Patricia, BOCQUET Antoine, CHALONS Gérard,
Votants: 19
FOURNIER Jean-Noël, GAUCHOTTE David, KITYNSKI Marie-Christine,
MATTIONI Angélico, LERECH Lydie, PEDRETTI Michel, PIERROT Émilien,

ROBERT Patrick, SCHUFT Sylvie, YVON Annaïck

<u>Représentés</u>: COLLET Jean-Marie par FOURNIER Jean-Noël, GUICHARD Gilles par MATTIONI Angélico, JOSEPH Martine par CHALONS Gérard

Excusés: THEVENIN Hélène

<u>Absents</u>: DRIANT Emmanuelle, PETIT Sandy, ROBELET Emmanuel

Secrétaire de séance : KITYNSKI Marie-Christine

Ordre du jour :

- 1) Politique de la ville (8.5) Projet d'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) d'Ancerville et déménagement de l'ADMR et du SSIAD à l'ancienne école Güe.
- **2) Politique de la ville (8.5)** Restructuration de la salle des fêtes (présentation de l'avant-projet définitif coût prévisionnel et financement).
- **3)** Aménagement du territoire (8.4) Aménagement de la rue de la Prêle et de la rue de Chamouilley.
- **4)** Autres actes de gestion du domaine public (3.5) Réhabilitation des bureaux du bâtiment T2 à la zone artisanale pour l'installation d'un chirurgien-dentiste et d'un orthodontiste Recherche d'un local pour un orthophoniste.
- 5) Subventions (7.5) Demande de subvention pour mise en accessibilité de la mairie.
- **6)** Autres actes de gestion du domaine public (3.5) Servitude ENEDIS Cable basse tension souterrain.

Questions, suggestions diverses et informations.

A 19h00, à l'ouverture de la séance, le Maire demande à son conseil l'autorisation d'ajouter trois points supplémentaires à la séance. Les membres présents acceptent à l'unanimité.

- 7) Demande de subvention pour la restructuration de la salle du Brûly au titre de la DETR
- 8) Mise en accessibilité de la Mairie Etude supplémentaire du plan d'aménagement
- **9)** Motion relative à la suppression d'une classe primaire et d'une division de classe de 3ème à Ancerville

<u>Projet d'extension de la MSP d'Ancerville - Déménagement de l'ADMR et du SSIAD</u> à l'ancienne Ecole de Güe - DE 2023 001

La Communauté de Communes des Portes de Meuse envisage d'agrandir la Maison de Santé Pluridisciplinaire Intercommunale d'Ancerville. Ils viennent de lancer le marché de maitrise d'œuvre pour réaliser les extensions nécessaires aux demandes de différents professionnels de santé sur le territoire.

Or à ce jour des médecins (Chirurgien-dentiste et orthodontiste) envisagent de s'installer à Ancerville. Face au manque de médecins en milieu rural, il convient de trouver une solution d'attente jusqu'à la réalisation de l'agrandissement de la Maison Médicale.

L'idéal serait de garder le pôle « Dentiste et Orthodontiste » à la MSP ou tout proche en attendant les travaux. Il semble judicieux d'envisager le déménagement des associations intercommunales « ADMR et SSIAD » afin de laisser les bâtiments proches de la MSP à la disposition des médecins et trouver un bâtiment pour recevoir les associations « ADMR et SSIAD ».

L'ancienne Ecole de Güe n'est plus sous convention de location avec la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2023.

Cet ensemble de plain-pied de 485 m² sur un terrain de 2 540m² est constitué :

- d'un bâtiment avec 3 salles de classe , une salle commune, une petite cuisine, et sanitaires
- à l'arrière un terrain en herbe et arboré sur lequel est installé un mobil-home
- devant un parking ainsi qu'un préau couvert

Le tout est clôturé avec portail.

Cet ensemble non loué actuellement semble convenir, sachant que les associations quitteraient un bâtiment de **380m²** pour reprendre un autre de **485m²**.

Conformément aux souhaits des associations ADMR et SSIAD après visites et échanges, des travaux de réhabilitation sont nécessaires et semblent conséquents.

Besoins spécifiques du SSIAD :

- 3 à 4 bureaux équipés de grands placards

Besoins spécifiques de l'ADMR

- une salle de réunion avec placards
- une salle de repos avec coin cuisine
- toilettes dont 1 WC avec douche
- un vestiaire
- un local technique pour imprimante, stockage papier et fournitures
- un local pour produits ménagers et stockage chariots ménage + vide-évier

L'accueil de jour, les bureaux SSIAD et bureaux ADMR doivent avoir des entrées distinctes sur le devant du bâtiment et prévoir d'autre part une entrée à l'arrière pour accueil de jour.

Le portail d'entrée devra être sécurisé avec système digicode. Prévoir éventuellement l'élargissement du portail pour le passage des 3 camions et 1 ou 2 bornes électriques pour recharger la flotte de véhicules électriques qu'ils envisagent d'acheter.

Le jardin thérapeutique pourrait être aménagé avec terrasses pour recevoir salons de jardins et bancs, massifs de fleurs et bacs de jardinage, arrivée d'eau et sortie électrique à l'arrière du bâtiment.

Afin de maitriser les charges de chauffage et de climatisation, l'optimisation de l'isolation et du système chauffage/climatisation devra être priorisé.

Un croquis à main levée du bâtiment permet de visualiser le projet de l'ADMR et du SSIAD.

Une première étude estimative prévoit globalement des honoraires à hauteur de 74 290.00€ ht et des travaux à hauteur de 807 500.00€ ht.

Les membres du conseil municipal:

- **autorisent** le Maire à engager des travaux de réhabilitation de ce bâtiment en vue d'une future location.
- **décident** de confier la maitrise d'œuvre au **Groupe ACANTHE Architectes** pour un taux de base de rémunération de 9.20% sur 807 500€ht de travaux.
- autorisent le Maire à signer tout documents afférent à ce dossier.

Restructuration de la Salle des Fêtes du Brûly - Présentation de l'APD - DE 2023 002

Dans le cadre du marché de la « Restructuration de la Salle du Brûly » et pour information aux membres du au conseil municipal, le Maire présente l'Avant-Projet-Définitif lors d'une projection de plans.

Quelques points sont à retenir en phase APD :

- Implantation: Le décalage du bâtiment est confirmé afin de préserver le charme existant. Le parvis a été réduit et l'utilisation du talus a été prévu pour le rattrapage des niveaux tel que demandé précédemment en APS.
- <u>- Club House</u>: Le Club House a été repris en aménagement. Il est proposé de réaliser une réserve en vide-sanitaire à côté du Club House, avec un accès donnant sur l'extérieur et non sur le Club House.
- Aménagement intérieur de la salle des Fêtes: Le local Back Office a été déplacé afin de permettre une entrée directe du traiteur de la zone parking à la cuisine. (Inversion du local Back Office et local associatif) afin également d'améliorer le ratio des surfaces de l'établissement, supprimant une zone de circulation commune.

- Points techniques:

Les panneaux photovoltaïques sont en option. Ils sont prévus initialement en autoconsommation et la maitrise d'œuvre va étudier une solution afin de pouvoir réinjecter la production dans les bâtiments voisins.

Actuellement aucune récupération des eaux pluviales n'est prévue. Deux usages distincts peuvent être envisagé en récupération d'eau : l'alimentation des sanitaires et l'arrosage communal. Ces points sont à l'étude pour l'implantation de 2 systèmes de récupération d'eaux distincts.

Le coût prévisionnel global estimé est de 3 439 554.55€ ht, soit :

Ingénierie : Diverses études, honoraires de maitrise d'oeuvre pour 339 886.00€ ht

Travaux : Tous corps de métier pour 2 613 602.00€ ht

Divers: Assurances dommages-ouvrage, publicité, reprographie pour **47 497.07€ ht Actualisation**: provisions pour actualisation et révision de prix pour **177 209.28€ ht**

Imprévus : Provisions pour aléas et umprévus pour 261 360 20€ ht

Les financeurs sollicités sont : L'Etat, la Région Grand-Est, le Département de la Meuse, le GIP Objectif Meuse et E.D.F.

Aménagement rue de la Prêle et rue de Chamouilley - DE_2023_003

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal,

L'aménagement de la rue de la Prêle et de la rue de Chamouilley est un projet sécuritaire qui consiste à créer des aménagements le long de ces deux rues afin de sécuriser les déplacements des différents usagers et de contraindre les véhicules circulant sur les routes départementales à ralentir.

Le maitre d'œuvre a parfaitement prévu la sécurisation en équilibrant les surfaces réservées à chaque usager, en mettant en place des dispositifs physiques contraignants pour la décélération des véhicules.

Néanmoins, la création d'une chaussée à voie centrale étroite banalisée et bidirectionnel ne permettant pas le croisement des véhicules à moteur sans emprunter la rive destinée aux cyclistes en vérifiant auparavant l'absence de cycliste n'a pas convaincu les membres du conseil municipal.

L'avant-projet-définitif est arrêté à la somme de 466 547.00€ht en tranche ferme.

Or au vu de la crise multifactorielle actuelle, une hausse conséquente est à redouter en 2023, c'est pourquoi les membres du conseil municipal,

DECIDENT à l'unanimité de remettre ce dossier à l'étude en 2023 avec les membres de la commission ad'hoc afin d'envisager un aménagement sécuritaire moins couteux.

Réhabilitation de bureaux dans le bâtiment T2 en zone artisanale - DE 2023 004

Dans le cadre de l'arrivée de deux professionnels de la santé sur Ancerville prochainement, et afin qu'ils puissent exercer leur métier dans l'attente de l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Intercommunale qui les recevra,

Après discussion et délibération,

Les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT d'autoriser le Maire à engager des travaux de réhabilitation dans les locaux du bâtiment T2 sur la zone artisanale afin de créer un cabinet de dentiste, un cabinet et bloc pour orthodontiste avec salle de stérilisation et salle de radiologie.

Ils précisent que le montant du loyer sera fixé en conséquence des moyens exigés et mis en œuvre.

Demande de subvention pour la Mise en accessibilité de la Mairie - DE 2023 005

Afin d'accueillir son public quelque soit sa situation, la commune d'Ancerville a mandaté a mandaté en 2022 un architecte dans le cadre de la mise en accessibilité de la Mairie.

L'Avant Projet Détaillé met en évidence une solution de mise an accessibilité de l'Accueil, de la Salle des Mariages et de la Salle du Conseil Municipal, ainsi que l'aménagement d'un espace pour la pause déjeuner du personnel pour la somme de **173 950€ ht**,

Afin de mettre ses travaux en oeuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses totales : 173 950.00€

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	Taux
Travaux	151 261,00	Aides Publiques		
Ingéniereis	15 126,00	DETR	104 370,00	60%
Aléas et imprévus	7 563,00	Autre financement		
		Fonds propres	69 580,00	40%
Total des Dépenses	173 950,00	Total Ressources	173 950,00	100%

(voir plan détaillé en annexe)

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- adopte l'opération de mise en accessibilité de la mairie,
- approuve le plan de financement prévisionnel
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Servitude ENEDIS- Cable basse tension sur parcelle AC 137 - DE_2023_006

Lors de la réunion du 27 juillet 2020, par délibération n° 2020007-005, les membres du conseil municipal avaient autorisé le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS, dans le cadre de travaux de raccordement d'un producteur photovoltaïque, acceptant l'implantation sur la parcelle AC 137 « Petite Chalaide du Brûly » d'un cable basse tension souterrain sur 9 mètres moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 20€ (vingt euros).

Dans le cadre de l'extension du réseau de panneaux solaires initial, et afin de permettre le raccordement électrique Basse tension sur la parcelle de M. Laguerre Pierre rue de Saint Dizier, ENEDIS sollicite à nouveau la commune pour l'implantation d'un cable Basse tension sur parcelle AC 137 « Petite Chalaide du Brûly ».

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages,

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISENT le Maire à signer une convention de servitude antre ENEDIS et la commune d'Ancerville, acceptant l'implantation sur la parcelle AC 137 « Petite Chalaide du Brûly » d'un cable basse tension souterrain sur 9 mètres, **SOUS -CONDITION** d'utiliser la gaine existante.

DEMANDENT à titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits de servitude, une indemnité unique et forfaitaire de 1 200€ (mille deux-cent euros)

<u>Demande de subvention pour la restructuration de la salle du Brûly au titre de la DETR - DE 2023 007</u>

La Commune d'Ancerville est actuellement équipée d'une salle polyvalente, dite « salle des fêtes du Brûly ». Cette dernière, ayant été agrandie sur la base d'une ancienne halle agricole, n'est plus adaptée aux besoins actuels en termes de fonctionnement, de confort d'usage et de gestion des énergies.

Suite à un diagnostic réalisé en faisabilité, il s'avère que la commune doit s'orienter sur une restructuration complète de cet équipement.

L'objectif principal de ce projet est donc la restructuration complète de la salle des Fêtes du Brûly.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Montant	Taux	
Fonds propres	376 673 €	27,10%	
Ingénierie et travaux			
Emprunts	0€	0,00%	
Sous total autofinancement	376 673 €	27,10%	
Union européenne	0€	0,00%	
Etat- DETR ou DSIL	0€	0,00%	
Etat- Autres	831 746 €	60,00%	
Conseil régional	110 000 €	8,00%	
Conseil Départemental	33 825 €	2,44%	
Fonds de concours CC ou CA	0€	0,00%	
Autres - GIP	22 000 €	1,59%	
Autres - EDF	12 000 €	0,87%	
Sous-total subventions publiques	1 009 571 €	72,90%	
Total HT	1 386 244 €	100,00%	

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- 1. Adopte l'opération de restructuration de la salle des Fêtes du Brûly
- 2. Approuve le plan de financement prévisionnel
- 3. S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- 4. Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Mise en accessibilité de la Mairie – Etude supplémentaire du plan d'aménagement DE 2023 008

Lors du conseil municipal du 25 juillet 2022 par délibération n° 2022-042, les membres du conseil municipal avaient décidé à l'unanimité, d'accepter la proposition de mission de maitrise d'œuvre de Monsieur Julien DEFER – architecte à Bar le Duc pour une opération de mise en accessibilité PMR de l'accueil, de la Salle des Mariages ou Salle du Conseil Municipal et des sanitaires de la Mairie avec création d'un ascenseur. Une kitchenette était également prévue à l'étage pour le repas du personnel restant sur place le temps de midi.

Le projet de mise en accessibilité présenté est en phase Avant-Projet-Définitif pour un montant de 16 150.00€ ht de maitrise d'œuvre et de 137 510.00€ ht de travaux -valeur février 2023.

Il comprend le remplacement d'une fenêtre en porte extérieure avec rampe d'accès par la cour intérieure jusqu'à un ascenseur menant aux sanitaires du premier étage et à la salle des Mariages ou Salle du Conseil Municipal.

Une demande de subvention DETR a été déposée avant le 28 février 2023.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal,

DECIDENT de remettre à l'étude le plan présenté par l'architecte, préconisant de faire la Salle des Mariages et des sanitaires au rez-de-chaussée en présentant un accès par rampe à partir des garages hauts de la Mairie.

Motion relative à la suppression d'une classe primaire et d'une division de classe de 3ème à Ancerville - DE 2023 009

MOTION

Relative à la suppression d'une classe primaire au groupe scolaire « Les chevreuils » et d'une division d'une classe de 3ème au collège Emilie Carles.

Les membres du Conseil Municipal réunis le 6 mars 2023 s'insurgent contre les décisions du directeur académique de fermer une classe primaire au groupe scolaire « Les chevreuils » à Ancerville et une classe de 3ème au collège Emilie Carles.

1)En ce qui concerne la fermeture de classe au groupe scolaire « Les chevreuils », nous avons œuvré, il y a une dizaine d'années, soutenus d'ailleurs par les services de l'éducation nationale, pour un accueil de qualité de nos enfants en maternelle et en primaire.

Pour ce faire nous avons construit un groupe scolaire de dix classes, en accord avec la direction départementale de l'éducation nationale de la Meuse, réunissant trois écoles dispersées sur la commune.

Depuis cette date les services de l'éducation nationale, en seulement six ans, ont décidé de fermer trois classes (une tous les deux ans).

En effet, cette année encore, ils veulent supprimer une classe, de manière unilatérale, ne respectant pas l'avis des élus et du CDEN. C'est incompréhensible et inenvisageable.

Comme d'habitude, pour prendre cette décision, ils ont raisonné en termes de chiffres et cohortes et non en termes de pédagogie, apprentissages et intérêts des élèves. Ils se sont basés uniquement sur un calcul mathématique à l'instant T(*) sans regarder le travail, la qualité et l'investissement des enseignants pour offrir aux petits Ancervillois un bon départ dans la vie. Ils ont fait fi, également, des investissements réalisés, sur leurs conseils, par la commune et subventionnés par l'Etat. Quel argent public de perdu quand il suffisait de faire sept classes au lieu de dix !

- (*) au 6 mars, 18 inscriptions effectives sont enregistrées
- 2) <u>En ce qui concerne la suppression de la division d'une classe de 3</u>ème <u>au collège</u>, le même calcul mathématique a été effectué. En effet la décision résulte d'un effectif prévisionnel de 62 élèves soit deux classes de 31 en se basant sur le prérequis que 5 élèves quitteraient l'établissement à la rentrée prochaine. (Actuellement les élèves de 4ème sont 67 et dans le calcul les éventuelles arrivées ne sont pas prises en compte).

Conséquences d'une telle décision soulevées par l'Association Indépendante des Parents d'Elèves du collège et que nous partageons :

Le taux de réussite au brevet est, à Emilie Carles, en dessous de la moyenne nationale, les enfants d'Ancerville et du secteur, issus du milieu rural, ont besoin tout particulièrement de conditions favorables pour progresser. Avec des classes surchargées ceci n'est plus le cas.

Les travaux de sciences ne seront plus accessibles à l'ensemble des classes de 31 élèves. La capacité de la salle de sciences ne pouvant accueillir 31 personnes à la fois.

Les surfaces des autres salles du collège ne sont pas adaptées pour accueillir des divisions si importantes, sans oublier que, certains élèves en situation de handicap, sont accompagnés d'AVS/AESH qui n'auraient eux-mêmes plus de place. Quid de la sécurité de nos enfants ?

En conséquence, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, demandent au directeur académique de ne pas supprimer de classes dans les établissements scolaires de notre commune suite au simple comptage mathématique que ses services ont fait.

Au contraire nous lui demandons qu'il tienne compte de la qualité de l'enseignement dont il est en train de priver nos enfants.

Nous lui demandons instamment de revoir sa décision de fermer la classe de primaire du groupe scolaire « Les chevreuils » et la classe de 3ème du collège Emilie Carles.

Le Maire, Jean-Louis CANOVA
